Compte rendu de la séance du 16 novembre 2015

Délibérations du conseil:

Concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale Vu la constitution française et le bloc de constitutionnalité,

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la commune de Peyrus en date du 2 octobre 2015,

Vu la proposition de Monsieur le Préfet de la Drôme et le schéma départemental de coopération intercommunale,

Considérant que l'article 72 de la constitution française établit le principe de libre administration des collectivités,

Considérant que Monsieur le Préfet de la Drôme n'a pas tenu compte de la délibération du conseil municipal de PEYRUS prise en amont de la présentation du schéma le 06/10/2015 qui indiquait que la commune de PEYRUS souhaite rejoindre la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Considérant que les volontés en termes de fusion intercommunale exprimées par les Maires de la Raye à Monsieur le Préfet, lors de leur rencontre le 16 septembre 2015 n'ont pas été prises en considération, bien que Monsieur le Préfet n'avait pas émis d'objection sur le principe.

Considérant que la proposition de Monsieur le Préfet conduit à un "mariage forcé" entre la commune de PEYRUS et de trois autres communes de la Raye (Barcelonne, Chateaudouble et Combovin) avec la Communauté d'Agglomération de Valence Sud Rhône Alpes.

Considérant que l'élaboration du projet de schéma intercommunal est de la responsabilité de Monsieur le Préfet,

Considérant qu'il semble que Monsieur le Préfet n'a pas fait au préalable un état des lieux objectif basé sur la cohérence et la logique de notre territoire (Canton de Crest, zone de montagne, zone natura 2000, Parc du Vercors...),

Considérant que le conseil municipal note qu'il résulte de la proposition de Monsieur le Préfet, une appréciation très différente des élus locaux sur notre réalité territoriale, Le conseil municipal de PEYRUS décide, 1 abstention et 14 votants POUR :

- * de donner un avis défavorable au projet de fusion de l'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes avec la Communauté de Communes de la Raye et donc au schéma présenté par Monsieur le Préfet de la Drôme.
- * D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes démarches nécessaires pour que la Commune de PEYRUS intègre la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Travaux piscine municipale

Considérant la nécessité de rénovation de la machinerie de la piscine (vannes fuyardes, tuyauteries rouillées), de remplacement des pompes vétustes et ses accessoires et de sa mise aux normes, il apparaît indispensable d'engager en urgence les travaux nécessaires avant l'ouverture de la saison 2016.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; DECIDE : à l'unanimité

- * De lancer un marché de travaux à procédure adaptée (MAPA) avec une estimation financière de l'opération d'un montant de 90 000 € TTC pour la réfection , la rénovation et la mise aux normes de la machinerie de la piscine.
 - * De solliciter la participation financière maximale du Département et tous autres organismes pour la réalisation de cette opération.

Aménagement d'un espace public et d'une maison associative

La commission permanente du Conseil Départemental en date du 19 Janvier 2015 a accordé à la commune de Peyrus :

- une subvention (2015 CHAB W18) pour l'opération, Acquisition foncière et aménagement d'un espace public et d'une maison associative.

Montant subventionné 150 176 € HT montant de la subvention 57 649 €HT dont 46 120 € HT au titre du fonds Départemental de taxe Professionnelle.

- une subvention (2015 GP CHAB W04).

Montant subventionné 122 284 € HT montant de la subvention 46 774 € HT. Les premières études de l'avant projet sommaire réalisées en 2014 par le cabinet d'architecte Fabien RAMADIER donnaient une première estimation de 307 140 € HT. Une réactualisation de celle-ci a été faite le 12 novembre 2015 pour un montant de 364 111,47 € HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; DECIDE : à l'unanimité

 De solliciter la participation maximale du Département pour la réalisation de cette opération.

Création structure jeux multisports

Considérant la nécessité de créer une structure de jeux multisports, , la commune de PEYRUS souhaite réaliser celle-ci sur l'emprise de la plate-forme crée dans la cour de l'école . L'aire multisports d'un montant estimé à 33 000 euros Ht sera de type métallique avec installation de clôtures périphériques et traitement esthétique du restant de cette emprise.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré ; DECIDE : à l'unanimité

- * De solliciter la participation financière maximale du Département pour la réalisation de cette opération.
 - * D'écrire un réglement

Questions diverses:

- * Evènement "Attentats sur Paris"
- * Accident à Puissequin
- * Rencontre avec le CAUE
- * Contrat de déneigement (création d'une commission)
- * Renouvellement de la convention avec le Syndicat des eaux de la plaine de Valence
- * Agence de l'eau : appel à projet "R.E.U.T." Réutitliser Eau Usée Traitée
- * D.E.T.R. Dotation d'équipement des territoires ruraux
- * Radar pédagogique : bilan : dépassement au delà de la vitesse maximale : peu nombreux, 85 % du traffic = 35 km/h

Déplacement du radar à l'entrée du village sur la route de chateaudouble.

* 5 juin : Trail des spahis

- * S.D.IS. : Contrôle des bornes incendie
- * Renouvellement du contrat de Loïc Charrière
- * Demande de France Télécom : modifier l'emplacement des poteaux téléphoniques "rue du ban du conseil"
- * demande de dommages et intérêts pour un refus de CU
- * Sainte barbe
- * Désherbage : au 1 janvier 2017, l'intediction d'utiliser les produits phytosanitaires, projet d'investir dans du matériel au niveau de l'intercommunalité * Préparation d'un campagne contre l'ambroisie

.

Séance levée à 21 h 53

Prochain conseil municipal : le mardi 15 décembre à 20 h